

Hockey Nouveau-Brunswick Guide d'équipe

Saison 2025-2026



TABLE DES MATIÈRES

1.0	APERÇU ET LIENS	3
2.0	PERSONNES-RESSOURCES	3
3.0	DATES IMPORTANTES	4
4.0	MANUEL DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SPORT SÉCURITAIRE	4
5.0	COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET LISTE DES JOUEURS DÉSIGNÉS.....	5
6.0	EXIGENCES DE CERTIFICATION.....	6
7.0	AFFILIATION.....	6
8.0	PLANIFICATION DE LA SAISON.....	7
9.0	PERMIS DE VOYAGE	8
10.0	TOURNOIS	8
11.0	ASSURANCES	9
12.0	SUSPENSIONS	9
13.0	POLITIQUE DE FRANC-JEU	10
14.0	POLITIQUE D'EXAMEN DES VIDÉOS.....	10
15.0	POLITIQUE SUR L'EXPRESSION ET L'IDENTITÉ DE GENRE DE HOCKEY CANADA	10
16.0	POLITIQUE CONCERNANT LES VESTIAIRES DE HOCKEY CANADA.....	11
17.0	STRUCTURE ET RÈGLES DE JEU POUR LES M9	11
18.0	ACCORD DE SSB.....	12
19.0	RESSOURCES POUR ENTRAÎNEURS.....	12
20.0	DOUBLE INSCRIPTION POUR LES JOEUSES FÉMININES	13
21.0	CHEMINEMENT DES JOUEURS DE HOCKEY CANADA.....	13

1.0 APERÇU ET LIENS

Le présent Guide d'équipe vient s'ajouter à la constitution, aux manuels des opérations et aux politiques de Hockey Nouveau-Brunswick. Il se veut une ligne directrice pour les dirigeants et entraîneurs de hockey mineur. Dans tous les cas, le libellé exact de la constitution, des manuels des opérations et des politiques de Hockey Nouveau-Brunswick aura préséance.

[Constitution de HNB](#)

[Manuel des opérations du hockey mineur](#)

[Constitution de Hockey Canada](#)

[Règles de jeu de Hockey Canada](#)

2.0 PERSONNES-RESSOURCES

Le principal point de contact d'une équipe devrait être l'association de hockey mineur de cette dernière. Si une équipe doit transmettre une demande d'information à une personne d'autorité supérieure, elle doit alors passer par son directeur de district, puis par le personnel de HNB.

Conseil du hockey mineur de HNB		
Président	Luc Martin	minor-mineur@hnb.ca
District 1	Mark Wright	District1.hnb@gmail.com
District 2	Cathy Waugh	districtdirector2@gmail.com
District 3	Hazel Wells	hazelwells@xplornet.ca
District 5	Richard Hawkes	richard.hawkes5@hotmail.com
District 6	Lee MacWilliams	Imacwilliams@rogers.com
District 7	Alexandre Mallet	Westkentdistrict7@gmail.com
District 8	Ian Donald	districtdirect8@gmail.com
District 9	Francine Albert	francine.albert6805@gmail.com
District 10	Lee Benoit	lbenoit018@hotmail.com
Districts 11	Eric Pelletier	epelletier63@outlook.com
Hockey élite	Denis Sheehan	dhsheehan55@gmail.com
Commissaire du hockey féminin	Tina Sewell	atsewell@rogers.com

Personnel de HNB		
Directeur exécutif	Nic Jansen	njansen@hnb.ca
Coordonnatrice des finances	Heather Strickland	hstrickland@hnb.ca
Services aux membres	Michelle Currie	mcurrie@hnb.ca
Directeur, Haute performance et Événements	Brogan Bailey	bbailey@hnb.ca
Directeur technique	Matt Vautour	mvaoutour@hnb.ca
Directrice du hockey féminin	Katie Peddle	kpeddle@hnb.ca

3.0 DATES IMPORTANTES

Dates importantes

1 ^{er} novembre	Début des matchs sur demi-glace pour les M9
1 ^{er} décembre	Date limite pour le suivi du programme Respect et Sport - Programme pour parents
15 décembre	Date limite de certification pour les entraîneurs et le personnel de banc
15 décembre	Début des matchs sur la largeur de la patinoire et sur demi-glace pour les M7
10 janvier	Date limite pour ajouter un joueur compétitif sur la liste dans la plateforme HCR
15 janvier	Début des matchs sur pleine glace pour les M9
15 janvier	Date limite pour ajouter un joueur affilié sur la liste dans la plateforme HCR
10 février	Date limite pour ajouter un joueur récréatif sur la liste dans la plateforme HCR
10 février	Date limite pour ajouter du personnel de banc et des entraîneurs dans la plateforme HCR

4.0 MANUEL DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SPORT SÉCURITAIRE

Hockey Nouveau-Brunswick traite avec grand sérieux toute situation d'inconduite ou de mauvais traitements. C'est pourquoi nous nous engageons à adopter et à appliquer des politiques et des processus solides, clairs et efficaces pour prévenir et régler toutes les formes d'inconduite ou de mauvais traitements.

Le Manuel des politiques en matière de sport sécuritaire de HNB comprend des politiques propres à la sécurité dans le sport, notamment la politique en matière d'éthique; la politique en matière de maltraitance, d'intimidation et harcèlement; la politique de protection des athlètes; la politique de filtrage; la politique sur les appareils électroniques dans les vestiaires; la politique en matière de discipline et de plaintes.

Les politiques ont pour but de promouvoir la sécurité dans le sport d'une façon qui permet la prise de mesures cohérentes, immédiates, adéquates et concrètes si un problème devait survenir, mais qui permet aussi de prévenir des problèmes grâce à la communication des normes de comportement attendues.

[Manuel des politiques en matière de sport sécuritaire](#)

5.0 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET LISTE DES JOUEURS DÉSIGNÉS

Une équipe compétitive est composée d'au moins 12 joueurs, à l'exclusion des ou joueurs affiliés ou associés.

Les équipes « C » et les équipes féminines AA ou A doivent être composées d'au moins 8 joueurs inscrits sur la liste, excluant les joueurs affiliés ou associés.

Les équipes peuvent compter au plus 20 joueurs inscrits sur la liste. Les équipes M18 C peuvent inscrire 25 joueurs sur la liste, mais n'en compteront que 20 en uniforme à la fois. Les autres équipes M18 peuvent inscrire 21 joueurs sur la liste, mais n'en compteront que 20 en uniforme à la fois.

Chaque équipe peut compter au plus 20 joueurs en uniforme pour un match, répartis comme suit : 18 joueurs et 1 ou 2 gardiens.

Tous les joueurs doivent être inscrits sur la liste d'une équipe dans la plateforme HCR avant de participer à un match de championnat. Tous les joueurs des programmes M7 et M9 doivent être inscrits sur la liste d'une équipe dans la plateforme HCR ou figurer dans la liste d'une équipe sur cette plateforme. Toutes les listes de joueurs désignés doivent être entrées dans la plateforme HCR au plus tard le 15 novembre de la saison en cours.

Le mouvement ascendant sera possible pour les joueurs de deuxième année à partir du programme M9. Les joueurs qui en sont à leur deuxième année d'une division peuvent être soumis à une évaluation pour passer à l'équipe de la catégorie plus élevée de la division suivante de l'association ou du club en question. (Voir l'article 17 du [Manuel des opérations du hockey mineur.](#))

6.0 EXIGENCES DE CERTIFICATION

Le tableau ci-dessous décrit les exigences de certification pour le personnel de l'équipe. Le personnel de l'équipe doit se soumettre à ces exigences avant la date limite du **15 décembre**.

	Entraîneur 1	Entraîneur 2	Respect et Sport Leader	Sécurité	Vérification des antécédents criminels et vérification en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables
M7 et M9	Tous les entraîneurs		Tous les officiels de l'équipe	Un officiel de l'équipe	Tous les officiels de l'équipe
M11 et M18		Tous les entraîneurs	Tous les officiels de l'équipe	Un officiel de l'équipe	Tous les officiels de l'équipe

NOTE : La vérification des antécédents criminelle et la vérification en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables doivent être réalisées tous les trois ans.

[Horaire des stages](#)

7.0 AFFILIATION

Les privilèges d'affiliation s'appliquent à toutes les divisions M9 et les divisions supérieures.

Les joueurs peuvent être affiliés à une seule équipe; cependant, un joueur de 16 ans ou plus peut être sélectionné comme affilié avec deux des équipes suivantes dans une même saison : a) une équipe junior majeure, b) une équipe junior A ou c) une équipe junior B.

Les joueurs de première année dans une division peuvent être affiliés à une catégorie supérieure dans leur division. Les joueurs de deuxième année dans une division peuvent être affiliés à une catégorie supérieure dans leur division ou dans la division suivante.

Les joueuses de première ou de deuxième année dans une division peuvent également être affiliées à une catégorie féminine supérieure dans leur division ou dans la division féminine suivante.

Les joueurs affiliés sont autorisés à jouer au plus 15 matchs, à l'exclusion des tournois et des matchs hors concours. Le maximum de 15 matchs pour l'affiliation ne s'applique qu'aux joueurs qui s'affilient d'une équipe de hockey mineur à une autre équipe de hockey mineur.

Les joueurs qui s'affilient d'une équipe mineure à une équipe de SSNB, d'une équipe mineure à une équipe élite ou d'une équipe mineure à une équipe junior ne peuvent s'affilier qu'à 10 matchs.

Une fois que la demande de joueur affilié a été approuvée par les parents de ce dernier, l'entraîneur et l'association d'origine, la chaîne de courriels doit être transmise au registraire de l'association qui ajoutera le joueur en tant qu'affilié dans la plateforme HCR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'affiliation, y compris le processus d'approbation des joueurs affiliés, consultez l'article 19 du [Manuel des opérations du hockey mineur de HNB](#).

8.0 PLANIFICATION DE LA SAISON

Tous les bénévoles ont un rôle à jouer, et il est important de solliciter la participation des parents pour les différents rôles. Voici quelques exemples de rôles que peuvent jouer les parents :

- Gérant d'équipement
- Activités et collecte de fonds
- Responsable de la sécurité
- Chronométrateur

Veuillez consulter le [Manuel sur le bénévolat](#) de Hockey Canada pour obtenir d'autres ressources.

CRÉATION D'UN CAHIER D'ÉQUIPE

Le gérant d'équipe devrait tenir un cahier d'équipe comportant tous les renseignements importants et les avoir en main à tous les entraînements, matchs et événements.

Le cahier doit comprendre :

- Liste de joueurs désignés approuvée dans la plateforme HCR
- Liste de personnes-ressources de l'équipe
- [Fiches d'information médicale du joueur](#)
- [Formulaires de rapport de blessure](#)
- Horaires des matchs et des entraînements

TENUE D'UNE RÉUNION D'ÉQUIPE

Au début de la saison, le gérant et l'entraîneur devraient tenir une réunion en personne ou virtuellement pour passer en revue les codes de conduite, les horaires, les règles de jeu, les règlements et le budget de l'équipe. C'est aussi un bon moment pour déléguer des tâches aux parents, planifier des tournois et revoir le processus de réception des plaintes.

Au cours de cette réunion, il faudrait discuter du nombre de tournois ainsi que des tournois auxquels l'équipe assistera.

SUSPENSIONS et FEUILLES DE MATCH

Quand un joueur se voit imposer une suspension, il incombe à l'équipe de tenir compte des matchs purgés. Il faut également le noter sur les feuilles de match lorsqu'un joueur purge une suspension.

Si vous n'êtes pas sûr de la suspension qu'un joueur a reçue, veuillez consulter le document suivant :

[Normes minimales en matière de discipline de HNB](#)

COLLECTE DE FONDS et ACTIVITÉS

La collecte de fonds se veut un excellent moyen d'aider à payer l'équipement, les vêtements d'équipe, les tournois et les activités d'équipe. Lorsque vous organisez des activités, vérifiez toujours qu'elles sont couvertes par la police d'assurance de Hockey Canada, car les activités autres que le hockey ou celles à risque élevé pourraient ne pas être couvertes. Vous trouverez les lignes directrices pour la sanction d'événements de Hockey Canada [ici](#).

Les certificats d'assurance peuvent être demandés en ligne. Accédez au portail des assurances [ici](#).

9.0 PERMIS DE VOYAGE

Des permis de voyage sont requis pour les tournois et les matchs hors province.

[Lien vers le permis de voyage](#)

10.0 TOURNOIS

Une liste des tournois sanctionnés par HNB est accessible en ligne :

[M7](#)

[M9](#)

[M11](#)

[M13](#)

[M15](#)

[M18](#)

[Féminin](#)

11.0 ASSURANCES

Chaque participant de Hockey Nouveau-Brunswick cotise au Programme d'assurance de Hockey Canada ou fait verser des frais en son nom. Ces frais couvrent les éléments suivants :

- Assurance responsabilité civile générale
- Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels;
- Couverture complémentaire pour frais médicaux et dentaires majeurs
- Frais de gestion du risque, de sécurité et d'administration
- Assurance des directeurs et des administrateurs

Le responsable de la sécurité de l'équipe doit remplir et envoyer les [formulaires de rapport de blessure](#) chaque fois qu'un incident se produit. Même si la blessure ne nécessite pas de soins immédiats, il est important de la consigner et d'en faire un suivi au cas où elle serait persistante. Les formulaires de rapport de blessure doivent être conservés dans le cahier d'équipe, et les joueurs doivent les apporter s'ils doivent se présenter à une clinique ou à une salle d'urgence.

[Dépliant d'assurance de Hockey Canada](#)

[La sécurité : un travail d'équipe](#) (les renseignements sur l'assurance commencent à la page 38)

12.0 SUSPENSIONS

Les Normes minimales en matière de discipline de HNB énoncent un protocole disciplinaire qui établit clairement le rôle et les responsabilités de tous les participants dans l'application d'une politique disciplinaire pour les infractions commises, conformément aux Règles de jeu officielles de Hockey Canada.

Il incombe à l'entraîneur en chef de connaître les normes de suspension disciplinaire et de s'assurer que les joueurs ne sont pas autorisés à jouer jusqu'à ce qu'une décision officielle sur la suspension ait été rendue.

[Normes minimales en matière de discipline de HNB](#)

13.0 POLITIQUE DE FRANC-JEU

Tous les joueurs, quel que soit leur niveau d'habileté, ont le droit de jouer dans toutes les situations de sorte à optimiser leur développement.

Tous les joueurs devraient recevoir un temps égal sur la glace, à moins d'indication contraire dans la présente politique. La notion d'égalité correspond à un temps égal sur la glace à chaque match. Il doit y avoir une possibilité de variation compte tenu de l'incertitude qui caractérise la fréquence des arrêts de jeu.

Il n'est pas acceptable qu'un entraîneur ou un entraîneur adjoint retire un joueur d'une rotation régulière sur le banc afin de gagner un avantage sur l'adversaire. Nous demandons que tous les entraîneurs adhèrent à l'esprit de la Politique de franc-jeu et encouragent le développement de tous les joueurs dans un contexte de réussite dans toutes les situations de jeu. Des lignes désignées de supériorité et de désavantage numériques ne seront généralement pas acceptées, et les gardiens de but commenceront et joueront tous les deux matchs, ou 50 % de chaque match.

[Politique de franc-jeu](#)

14.0 POLITIQUE D'EXAMEN DES VIDÉOS

L'utilisation des vidéos au hockey est devenue de plus en plus répandue, tout comme la qualité de la technologie accessible. De nombreuses équipes ont recours à la technologie vidéo comme outil d'enseignement ou de développement des joueurs et des équipes, et il arrive souvent que les parents ou les membres de la famille enregistrent des matchs pour leur usage personnel.

Hockey Nouveau-Brunswick reconnaît qu'une preuve vidéo peut appuyer la démarche des décideurs et l'organisme peut, à ce titre, en tenir compte dans le processus décisionnel, lorsque l'utilisation des vidéos est autorisée et à sa discrétion.

[Politique d'examen des vidéos](#)

15.0 POLITIQUE SUR L'EXPRESSION ET L'IDENTITÉ DE GENRE DE HOCKEY CANADA

Chaque personne mérite un contexte de participation inclusif et respectueux qui valorise son expression de genre et son identité de genre. Hockey Canada reconnaît toutes les identités de genre et les expressions de genre et soutient les participants inscrits dont le genre ne correspond pas aux catégories binaires fille/femme et garçon/homme. Elle utilisera les lignes directrices d'admissibilité de la politique pour assurer à tous les participants un accès au sport.

Hockey Canada n'oblige aucune personne transgenre ou non binaire à recevoir des soins médicaux ou chirurgicaux relatifs à une transition pour participer à un programme de Hockey Canada dans le genre auquel elle s'identifie.

[Politique sur l'expression et l'identité de genre de Hockey Canada](#)

16.0 POLITIQUE CONCERNANT LES VESTIAIRES DE HOCKEY CANADA

Hockey Canada croit fermement que les participants et participantes (athlètes, arbitres, juges de lignes, personnel entraîneur, personnel d'équipe) ont tous et toutes le droit d'avoir accès à un endroit sécuritaire, inclusif et équitable pour se changer. À ce titre, les participants et participantes ont le droit d'utiliser le vestiaire, ou un endroit équivalent adéquat, dans le respect de leur identité ou expression de genre, de leurs croyances religieuses, de leurs préoccupations relatives à l'image corporelle ainsi que de tout autre motif lié à leurs besoins individuels.

L'organisation estime qu'il est important de trouver un juste équilibre entre sécurité, intimité, discrétion et préférences individuelles sans pour autant compromettre la camaraderie, la socialisation et la solidarité inhérentes aux sports d'équipe. La présente politique vise à atteindre un tel équilibre tout en offrant un milieu sécuritaire et respectueux à tous et à toutes.

[Politique concernant les vestiaires de Hockey Canada](#)

17.0 STRUCTURE ET RÈGLES DE JEU POUR LES M9

Le programme M9 offre aux jeunes joueurs la meilleure expérience sur glace qui soit, ce qui mène à plus d'habiletés, à plus de temps de glace et à plus de plaisir!

Les équipes M9 peuvent commencer à jouer des matchs sur demi-glace le 1^{er} novembre et des matchs sur pleine glace le 15 janvier.

Hockey Nouveau-Brunswick a créé des règles pour les matchs M9 sur demi-glace et pleine glace afin d'assurer la cohérence du jeu à l'échelle du Nouveau-Brunswick.

[Règles de jeu pour matchs sur demi-glace](#)

[Règles de jeu pour matchs sur pleine glace](#)

Le système des échelons dans les programmes M9 sera laissé à la discrétion de chaque association de hockey mineur du Nouveau-Brunswick, car il existe divers facteurs dans chaque association qui peuvent permettre ou interdire les échelons. Les associations qui décident

d'établir des échelons dans leur programme M9 devront suivre le modèle du système d'échelon des joueurs du programme M9 de Hockey Nouveau-Brunswick.

[Aperçu du système d'échelons des joueurs M9](#)

18.0 ACCORD DE SSNB

L'École de sport du Nouveau-Brunswick est membre associé de Hockey Nouveau-Brunswick.

Un protocole d'entente décrit l'accord conclu entre HNB et SSNB, notamment : l'assurance pour les membres de SSNB, les exigences de certification des entraîneurs et bénévoles, les suspensions, les divisions auxquelles les joueurs peuvent être associés, le processus d'inscription des joueurs associés à une liste ainsi que d'autres renseignements généraux.

« Joueur associé » : désigne un joueur d'une équipe de clubs de HNB ou d'une équipe scolaire de SSNB qui participe à une équipe autre que celle à laquelle il est inscrit dans le système d'inscription de Hockey Canada (système HCR).

[HNB et SSNB – Protocole d'entente](#)

19.0 RESSOURCES POUR ENTRAÎNEURS

Les outils téléchargeables d'entraîneurs de Hockey Canada s'adressent à tous les niveaux, des entraîneurs débutants aux vétérans aguerris.

[Réseau Hockey Canada](#)

Qu'il s'agisse d'exercices, de plans d'entraînement, de vidéos ou d'information d'experts, Hockey Canada offre maintenant une vaste collection de ressources sur le développement des joueurs à tous les entraîneurs sur son application pour appareils Android et iOS.

[Accès aux exercices](#)

Accès aux exercices de Hockey Canada est une ressource destinée aux joueurs et entraîneurs de tous niveaux. La plateforme propose une bibliothèque croissante de vidéos d'exercices, de diagrammes et de descriptions classés par compétence, groupe d'âge et autres critères. Les entraîneurs peuvent examiner des vidéos, créer des plans d'entraînement et les faire suivre à leur personnel, aux joueurs et aux parents.

[Évaluation et sélection des joueurs de Hockey Canada](#)

[Gabarit d'un plan d'entraînement](#)

[Carte de match d'entraînement](#)

[Formation pour le match](#)

[Statistiques du joueur](#)

[Rapport de dépistage](#)

20.0 DOUBLE INSCRIPTION POUR LES JOUEUSES FÉMININES

Les joueuses peuvent être inscrites en même temps dans une équipe de hockey mineur mixte et dans une équipe de hockey mineur féminin seulement si l'approbation est fournie par les représentantes du hockey féminin du COR et du hockey féminin mineur. Les joueuses qui choisissent d'être inscrites dans deux équipes en même temps doivent déclarer aux deux associations et aux entraîneurs au moment de l'inscription, quelle équipe sera sa principale équipe. (Les joueuses AAA et ASINB ne sont pas admissibles à la double inscription).

[Double inscription pour les joueuses féminines](#)

21.0 CHEMINEMENT DES JOUEURS DE HOCKEY CANADA

Le Cheminement des joueurs de Hockey Canada établit une vision du hockey au Canada qui tire parti de l'histoire et de la culture du sport pour accroître la participation et jeter les bases du succès international à long terme.

Le modèle de développement à long terme du joueur (DLTJ) pour le hockey a été élaboré selon les principes suivants :

- ✓ faire les bonnes choses pour le joueur au bon stade de son développement;
- ✓ adopter une approche centrée sur le joueur et ne pas aborder le développement de tous les joueurs de la même façon; plus les bases des joueurs seront vastes, plus le sport du hockey au Canada sera empreint de succès; voir le développement du joueur comme un processus à long terme;
- ✓ harmoniser les ressources de développement du joueur avec les ressources pour le développement et la formation des entraîneurs pour que ces derniers fassent les bonnes choses au bon moment;
- ✓ un besoin de mieux éduquer les parents sur le développement de leur enfant au hockey – les parents peuvent vouloir que leur enfant atteigne les plus hauts niveaux, mais ils doivent savoir quelle est la meilleure façon de s'y prendre.

Les parents, entraîneurs et administrateurs sont invités à se servir de ce document avec l'association de hockey mineur locale dans le but de concevoir le meilleur programme possible pour les joueurs.

[Cheminement des joueurs M7](#)

[Cheminement des joueurs M9](#)

[Cheminement des joueurs M11](#)

[Cheminement des joueurs M13](#)

[Cheminement des joueurs M15](#)